

L'ÉDITOpar **Thierry DUPIÉREUX**

Cas d'école

Ben forcément, lorsqu'on se complait dans l'attente et la tergiversation, il faut bien que ce soit un événement extérieur qui vous pousse à agir. Hier, l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, qui permet aux élèves de ne pas assister aux cours de religion ou de morale proposés dans les écoles du réseau officiel, a forcé la Fédération Wallonie-Bruxelles à se positionner sur la question. Poussée dans le dos, elle va pondre « *un projet de décret pour implémenter cet arrêt dans les mois à venir* ». Dans ce communiqué, la Fédération s'est aussi sentie obligée de rappeler l'insertion progressive (déjà prévue dans la déclaration de politique communautaire) « *d'une heure de cours de citoyenneté au sein des programmes généraux en lieu et place d'une heure de religion* ». C'est que la pression politique est là. Hier, Écolo, FDF, PS et MR, y sont allés de leurs petits couplets militants, donnant lieu parfois à de pénibles mises au point comme celle du socialiste

André Flahaut revendiquant la paternité de l'instauration d'un cours de citoyenneté qu'auraient voulu lui piquer les réformateurs. C'est ce qui s'appelle ramener le débat au ras des pâquerettes, parce que franchement cette question mérite un peu plus de

hauteur. Ainsi, hier, dans son communiqué, le Centre d'Action laïque s'interrogeait : « *comment justifier encore, à l'heure où l'on ne parle que de « vivre ensemble », la séparation des élèves d'une même classe sur base confessionnelle ?* » C'est vrai que sur son principe de neutralité, l'enseignement officiel y gagnera sans doute à se trouver un système moins divant, plus fédérateur. Mais dans le même temps, on ne peut s'empêcher de penser que cette fameuse fusion des réseaux scolaires dont on nous bassine les oreilles depuis des années semble plus que jamais hors de portée. Enseignement libre catholique et enseignement officiel se sont trouvés une nouvelle raison concrète pour ne pas s'épouser. Notez qu'hier, certains défenseurs convaincus de la neutralité étaient animés d'une nouvelle vigueur. Ceux-ci estimaient déjà que l'étape suivante était de faire passer l'idée que tout réseau

subventionné doit être subordonné aux mêmes règles de fonctionnement y compris celles inspirées par l'arrêt du jour. En Belgique, le manche de la hache de guerre scolaire dépasse toujours du bac à sable de la cour de récré.